



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 février 2017

L'an deux mil dix sept, et le jeudi 23 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël GROS Maire de CIERP-GAUD.

Présents : GROS.J Maire - GUIARD.C - DASSIBAT.Y - LASALA. JP - JOLLAND.L - CANOINE.M - MOUNIER.G - REBONATO.JP - CAZAUX.B - COURTIN.D - BARTHE.L - PIRARD .C - PUJOS.M - GARRIDO.M

Absent excusé : LONGATO Christian donne procuration à GROS Joël.

Mme DASSIBAT Yvette a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 21/12/2016 et du 10/01/2017. Accord à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2016 :

Monsieur Jean-Pierre LASALA, adjoint au Maire fait lecture des comptes de gestion 2016. Accord à l'unanimité.

Approbation comptes d'administratifs 2016 :

Monsieur Jean-Pierre LASALA, adjoint au Maire fait lecture des comptes administratifs 2016. Accord à l'unanimité.

3^{ème} tranche électrification :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de commencer les travaux pour la 3^{ème} tranche de l'électrification. Accord à l'unanimité.

Rénovation château :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de lancer un appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre. Le Conseil Municipal décide également de demander des subventions à l'état à la région et au département. Accord à l'unanimité.

Pouvoir de police :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de décider du transfert du pouvoir de police à la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises. Le Conseil Municipal demande au Maire de s'opposer par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises au transfert du pouvoir de police (assainissement, collecte des déchets ménagers, réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de la voirie, et de l'habitat). Accord à l'unanimité.

PLU Intercommunalité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin se s'opposer au transfert du PLU à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises. Accord à l'unanimité.

Programme de travaux forêt communales :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2017. Le Conseil Municipal accepte les travaux de maintenance pour un montant de 2 610.00 € HT (parcelle 5 à 10) et parcelle 5 A 970.00 € et s'oppose aux travaux d'infrastructure pour un montant de 4330 € HT concernant des travaux tombant sous la convention précédemment refusée par le Conseil Municipal. Accord à l'unanimité.

Changement chaudière appartement école maternelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de changer la chaudière. Il présente les devis de :

- Patrick CERCIAT pour un montant de 1987.00 € TTC
- Pyrénées Dépannage Gaz pour un montant de 2397.17 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Monsieur Patrick CERCIAT. Accord à l'unanimité.

Travaux peinture appartement de la poste :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme MOUNIER Thérèse au 01 juin 2017. A son départ, il convient de refaire les peintures de l'appartement. Monsieur le Maire présente le devis de BATI DECO pour un montant de 2 850.00 € H.T. Accord à l'unanimité.

Pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal du projet de la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Monsieur le Maire présente le devis du SDEHG concernant l'extension du réseau nécessaire à ce projet. La participation de la commune s'élève à 1900 €. Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

Travaux de peinture : Monsieur le Maire présente les devis de BATI DECO pour des travaux de peinture salle de classe (classe de Mme FREVILLE) pour un montant de 2 596 € HT.

Travaux peinture volets des 2 bâtiments à l'école primaire, bureau, salles de classes, salle pédagogique pour un montant de 11 160 € HT. Une demande de subvention sera déposée. Accord à l'unanimité.

Participation des écoles à la commune de Montauban de Luchon : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la commune de Montauban de Luchon qui sollicite le versement de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2015/2016 pour l'enfant SEGOVIA-PEREZ Noa. Le Conseil Municipal refuse de payer cette participation car la commune de Cierp-Gaud possède une école ainsi qu'une garderie à 7h30 et jusqu'à 18h30. Accord à l'unanimité.

Ensemble paroissial de ST BEAT et CIERP-GAUD : Monsieur le maire donne lecture du courrier adressé par l'ensemble paroissial demandant les préférences communales au sujet des messes devant être organisées sur la commune. Le dossier est confié à Mme COURTIN.

Courrier de Monsieur LAFFORGUE : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur LAFFORGUE François qui demande la pose de brise-vue car le bâtiment de l'ALAE à une vue sur sa piscine. Le Conseil Municipal refuse, la demande n'est pas justifiée, le permis de construire n'a pas été contesté. Accord à l'unanimité.

Stade, parc du château : il a été remarqué que les consignes concernant les chiens n'étaient pas respectées au stade et au parc du château, il convient de faire installer un panneau demandant à ce que les chiens soient tenus en laisse et demandant aux propriétaires à ce que les déjections soient ramassées.

Concession Mr et Mme ZORIC : Le Conseil Municipal accepte la reprise de cette concession au prix coutant. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30
Le Maire, Joël GROS

